***Le CODEP 95 organise un stage de formation MPC (Module complémentaire handicap mental /psychique et cognitif) le 13 Fevrier à Sarcelles (95).***

***Extrait du MFT du 08/11/2017*** *Chapitre « Plongeurs en situation de handicap Conditions de pratiques – Brevets et qualifications des plongeurs et des moniteurs » -*

MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAP MENTAL PSYCHIQUE CONGNITIF

 ORGANISATION GENERALE Le MODULE COMPLEMENTAIRE MPC (Mental / Psychique / Cognitif) peut se dérouler pendant une session de qualification EH1 ou après cette session de qualification des enseignants EH1°.

Ce module complémentaire se déroule pendant 1 journée sous la forme d’une évaluation formative, comprenant une partie théorique et 1 séance plongée en présence de plongeurs en situation de handicap mental ou psychique ou cognitif.

La formation peut être effectuée en milieu artificiel ou en milieu naturel protégé (type baignade). L’organisateur doit avertir le président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant MFEH1 au minimum. Il délivre les attestations de qualifications à réception du bordereau de réussite rédigé et signé par le représentant désigné par la CTR et les moniteurs du module. OBJECTIFS A l’issue de cette formation, un EH1 possédant le Module Complémentaire MPC pourra enseigner la plongée HANDISUB dans un milieu protégé d’une profondeur de moins de 2 mètres, à des personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif, qui sont autorisées par un certificat médical de non contre - indication.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

 ● Etre titulaire d’une licence FFESSM en cours de validité.

 ● Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.

 ● Etre titulaire au minimum du EH1° de la FFESSM (ou conditions de candidature au EH1° dans le cas d'un stage de 3 jours EH1° + module complémentaire).

 ● Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT. FORMATEURS ET JURY Au moins un MFEH1 de la FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant. La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap mental / psychique / cognitif est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins rééducateurs ...). DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

 ● Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification de « EH1 » est délivré par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH1.

 ● La CTR doit enregistrer la qualification et remettre une attestation de formation. FORMATION ET EVALUATION Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification de EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou ―savoir-faire‖ caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d’accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM et la FFSA. Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d’en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l’acquisition des compétences sont définies.

**Coût de la formation MPC : 40 € il comprend :**

* Cours théorique et pratique
* Prêt de matériel si besoin à discuter
* Carte MPC

Le chèque sera remis lors de la formation. Une facture pourra être émise. Merci de le préciser.

**- Dossier d’inscription stagiaire -**

**Nom** :       **Prénom** :

Adresse :

Code postal :      Ville :

Date de naissance (jj/mm/aaaa):

Téléphone domicile :       Téléphone portable :

Adresse email :       @

**Numéro de licence FFESSM** :

Niveau FFESSM : E1 ⬜ - E2 ⬜ - E3 ⬜ - E4 ⬜

Nom du club : Numéro du club :

**CONDITIONS DE CANDIDATURE :**

● Etre titulaire d’une licence FFESSM en cours de validité.

● Etre titulaire du EH1 de la FFESSM

● Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d’un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l’entrée en formation.

**Tous ces documents devront être retournés par mail avant la formation avec le bulletin d’inscription ci-dessus.**

Pour tout renseignement sur le déroulement du stage et la logistique contacter :

**Chantal BOISSEAU** chboisseau14@gmail.com mobile : 06 87 41 80 03